

INSCRIPTION CROSS DU BRAMAFAN 14/06/2009

Remplir en lettres capitales et à retourner à :

Inscription à partir de 8:00
Départ à 9:30

BRAMAFAN.ORG

Joëlle MONNEUR
Le Batoir F
Rue de la Lisette
01150 LAGNIEU

04 74 21 65 05

04 74 35 72 92

bramafan@free.fr

www.bramafan.org

Règlement :

11 € sur place

9 € jusqu'au 10 juin 2009

A l'ordre de :

BRAMAFAN.ORG

Cadre réservé

Dossard / Catégorie

NOM

PRENOM

ADRESSE

C. POSTAL VILLE

SEXE M F ANNEE DE NAISSANCE TEL

E_MAIL

N° LICENCE

LICENCE FFA PASS RUNNING AUTRE

Je m'engage à fournir un certificat de non-contre indication à la pratique de la course pédestre en compétition ou à présenter ma licence (datant de moins d'un an dans les deux cas).

J'accepte le règlement de la course.

Fait le

Signature obligatoire

REGLEMENT

1 Le Cross du Bramafan

Il est organisé par l'association « **BRAMAFAN.ORG** » avec le soutien du Club Alpin Français de Lagnieu (49, rue du Pasteur - 01150 Lagnieu). Il se déroule le 14 juin 2009 sur un itinéraire de 10 km à parcourir 1 fois, d'une dénivelée de 380 m (480 m de dénivelée cumulée, départ du centre de Lagnieu, montée jusqu'au calvaire et retour au centre de Lagnieu), comprenant 80% de chemins de terre ou empierrés et 20 % de routes (parcours conforme au règlement départemental des courses hors stade de l'Ain).

La course compte pour le Challenge des courses de Montagne de l'Ain.

Le départ sera donné à 9 heures 30 place de la Liberté à Lagnieu et la course est ouverte jusqu'à 11 heures 30.

2 Engagements

L'épreuve est ouverte aux coureurs individuels des catégories Junior à Vétéran 4.

3 Droits d'inscription

Il est fixé à 9 € pour tous les participants individuels inscrits jusqu'au 10 Juin 2009 à l'adresse postale suivante : BRAMAFAN.ORG, CAF Lagnieu, 49 rue Pasteur, 01150 Lagnieu, règlement par chèque à l'ordre de BRAMAFAN.ORG.

11 € pour tous les participants inscrits sur place à partir de 8 h. Au regard de l'article L 231-2 du Code du Sport, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SANS UN CERTIFICAT MEDICAL DATANT DE MOINS D'UN AN DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION, ou présentation d'une licence en cours de validité délivrée par la FFA ou autre Fédération nécessitant la délivrance d'un certificat médical (loi 99-223 du 2 mars 1999). Inscription sur bulletin à retirer sur notre site internet www.bramafan.org

4 Sécurité

Les concurrents doivent respecter le code de la route. L'accompagnement des coureurs à vélo est interdit. Les secouristes ont toute autorité pour disqualifier un coureur en cas de besoin.

5 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile.

L'organisation dégage toute responsabilité pour les accidents ou dommages corporels subis par les participants.

Les concurrents doivent être couverts par une assurance sportive ou personnelle.

6 Récompense

Un cadeau de bienvenue sera remis aux 100 premiers inscrits. Pas de dotation en argent.

En cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué.

Les résultats seront annoncés à l'arrivée.

7 Partenariat

Pour chaque inscription effectuée, 2 € seront versés à l'association Aide à l'Enfance Tibétaine www.a-e-t.org.

8 Liberté informatique et droit à l'image

Les Concurrents autorisent l'association BRAMAFAN.ORG à utiliser leur image dans le cadre des manifestations organisées par ses membres et acceptent les termes de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 .